



# LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. JAN. 24 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

## UNE GARANTIE DE \$15,000,000.

Le Gouvernement de la Province de Québec a voté cette somme au Merger des Banques Nationale et Hochelaga afin d'assurer la sécurité de l'épargne et le bon crédit de la Province. — On tenta de Fusionner la Banque Provinciale.

On a parlé beaucoup depuis quelques semaines de la fusion de la Banque Nationale et de la Banque d'Hochelaga. On sait maintenant que c'est une chose décidée et que le gouvernement vient de voter un montant de quinze millions de piastres pour être remis à la nouvelle banque afin d'équilibrer les affaires.

Les journaux ont beaucoup écrit à ce sujet, qui pour blâmer, qui pour louer le gouvernement de Québec de cette initiative. Nous n'avons pas l'intention, dans cet article, de traiter de la haute finance, de rechercher si le gouvernement de Québec a eu tort ou non. Cela ne nous regarde pas.

Mais nous avons ici une succursale et plusieurs sous-agences de la Banque Nationale. Nombre de nos citoyens y ont leurs dépôts et c'est pour leur mettre la situation au clair que nous écrivons ces quelques notes.

La Banque Nationale faisait depuis plusieurs années des affaires à Québec. Elle avait en mains l'épargne du peuple, des communautés religieuses et des petits financiers. Depuis nombre d'années cette Banque a servi à promouvoir le commerce et l'industrie canadiens français. C'était en somme pour les Canadiens Français une institution nationale. Malheureusement les temps durs d'après-guerre avaient mis cette banque, non pas en banqueroute, mais dans une situation qui ne lui permettait plus de faire des avances au commerce et à l'industrie sur un pied réellement pratique. Il fallait pareil à cette situation.

C'est alors que les gros financiers Canadiens-français intervinrent pour la fusion des banques canadiennes-françaises. Pour des raisons dont il convient de la louer, la Banque Provinciale du Canada refusa d'entrer dans la fusion. La Banque d'Hochelaga de son côté ayant un actif net beaucoup plus fort, la Banque Nationale ne pouvait consentir à accepter la situation de cette dernière sans des garanties sérieuses. Le gouvernement de Québec intervint alors et offrit de placer à la nouvelle banque des obligations au montant de \$15,000,000 remboursables en 40 ans à même les profits de la banque.

Voilà donc ce qui arrive et qu'il faut retenir. La Banque Nationale et la Banque d'Hochelaga existaient séparément. C'étaient, comparées aux institutions anglaises du même genre, de petites banques. Le gouvernement de Québec a voulu en les faisant se fusionner, créer une institution bancaire de première classe et capable de rivaliser avec n'importe quelle institution du même genre. Au lieu de deux petites banques, nous aurons donc une banque capitalisée à \$5,500,000.00 ayant \$4,000,000.00 de réserve, possédant 700 succursales et sous-agences et une forte succursale à Paris, France.

Encore une fois nous ne savons pas si le gouvernement de Québec, au point de vue des finances du gouvernement, a bien fait ou mal fait, mais nous constatons, et tout le monde l'admet, que la nouvelle banque résultant de la fusion sera très forte et qu'il n'y aura pas de risque à y placer ses économies.

Et nous tenons à dire aussi, pour les pusillanimes, que les billets de la Banque Nationale comme ceux de la Banque d'Hochelaga ont leur prime valeur rachat à 100 sous dans la piastre. Soyons donc sans crainte et ne nous laissons pas apeurer par ceux qui auraient intérêt à miner l'influence de cette institution canadienne-française.

## LA CHAMBRE DE COMMERCE

AU PRESIDENT ET AUX MEMBRES

Messieurs — Comme secrétaire de la Chambre de Commerce j'ai l'honneur de vous soumettre le deuxième rapport annuel donnant les opérations pour l'année écoulée.

La Chambre de Commerce est maintenant dans la troisième année de son existence avec un nombre total de soixante-et-quatre membres. Lors de notre dernière assemblée annuelle nous en avions soixante-et-trois. Pendant le cours de l'année nous avons perdu un membre par cause de décès, le regretté Monsieur Jos. Michaud, un de nos principaux marchands et qui était en même temps un citoyen très respecté. Douze autres membres se sont retirés pour différentes raisons, mais pour balancer cette perte nous avons accepté quatorze nouveaux membres, de sorte que notre nombre se trouve à peu près le même que l'année dernière à pareille date, c'est-à-dire, soixante-et-quatre, représentant un gain net d'un membre au cours de l'année.

ASSEMBLÉES. — Pendant le cours de l'année nous avons tenu huit assemblées, et je suis heureux de mentionner que la présence a été relativement bonne. Ceux qui se sont donné la peine d'assister à nos assemblées méritent des félicitations pour l'intérêt qu'ils ont montré dans les affaires locales, ainsi que pour le bon travail qu'ils ont fait. La Chambre de Commerce s'est efforcée de promouvoir les intérêts de notre ville, et il faut bien de constater que ces efforts ont été couronnés d'un certain succès.

LE POUVOIR DU GRAND SAULT. — Cette question très importante nous fut soumise lors de notre dernière assemblée annuelle, le 10 Janvier 1923. Lecture fut donnée d'une résolution qui avait été adoptée par le Conseil du Comté de Madawaska, lequel était alors en session, et après beaucoup de discussion la question fut endossée avec enthousiasme. Une résolution semblable fut faite et votée par l'Assemblée, et des délégués furent immédiatement choisis pour aller rencontrer le gouvernement provincial au cours de

la session.

Au cours d'une assemblée suivante, dans le mois de Février, la question reçue de la part de notre chambre de commerce une attention encore plus particulière, et une assemblée spéciale fut convoquée à cet effet. Comme résultat de cette assemblée nous nous mîmes en correspondance avec toutes les Chambres de Commerce, Municipalités et grandes compagnies d'une partie de la province; notre président, le Docteur Laporte, envoya à tous les maires de villes et municipalités, présidents et secrétaires des Chambres de Commerce, ainsi qu'à certaines grandes compagnies d'une manière très habile les principaux avantages que notre province pouvait retirer par le développement du pouvoir du Grand Sault. Votre secrétaire reçut de toutes les parties intéressées dans le mouvement quantité de lettres d'approbation, et ce fut un plaisir de constater que le mouvement qui avait pris naissance à Edmundston, grâce à l'initiative de nos citoyens et hommes d'affaires, recevait de partout un accueil enthousiaste et immédiat.

La Chambre de Commerce du Grand Sault qui avait commencé un mouvement à peu près semblable fut invitée à se joindre à nous dans leur travail, et nous travaillâmes alors en commun avec nos amis du Grand Sault pour répandre la question et soulever l'intérêt du public. Les journaux de la province commencèrent à donner de la publicité au pouvoir du Grand Sault, et nous fournîrent de cette manière des informations précieuses. Finalement, les conseils municipaux et Chambres de Commerce de différentes parties de la province envoyèrent à Pré-diction une délégation conjointe qui rencontra le premier ministre et son cabinet au cours de la dernière session. La question sembla alors être considérée d'une manière favorable par le gouvernement, et bien qu'aucune promesse ne fut faite, les délégués retournèrent avec l'impression que l'entente qui existait entre le gouvernement et l'International Paper Company ne serait pas renouvelée. Un jour plus tard ce fut avec plaisir et soulagement que l'on apprit que le gouvernement avait enfin décidé de ne pas accorder de nouvelle extension de temps à l'International Paper Company, et que la province reprendrait possession de ses droits sur le pouvoir du Grand Sault. Le peuple de cette province reçut par après l'assurance formelle que le pouvoir du Grand Sault serait développé pourvu que l'entreprise puisse donner la garantie d'être payante et de se supporter par elle-même.

Les ingénieurs du gouvernement firent des expertises et démontrèrent que le pouvoir du Grand Sault pourrait développer un maximum d'à peu près 150,000 chevaux vapeur. Monsieur C.-O. Foss, ingénieur en chef de la "New Brunswick Electric Power Commission" parcourut la province dans le but d'inviter les différentes villes et municipalités à signer des contrats pour l'achat du pouvoir électrique au prix coûtant. Faisant suite à une pétition signée par un grand nombre des citoyens et payeurs de taxes de la ville, ainsi qu'à une résolution passée par notre chambre de commerce à son assemblée du 7 Mars 1923, la ville d'Edmundston signa un contrat pour l'achat de 5000 forces motrices (horse power). Plusieurs autres villes et municipalités de la province, ainsi qu'un certain nombre de compagnies, souscrivirent également pour une quantité assez considérable de pouvoir. Nous sommes maintenant informés qu'il y a assez de pouvoir de rendu pour garantir le développement du pouvoir du Grand Sault, mais quoiqu'il se soit ché au sujet de cette question le gouvernement a été approuvé par le pouvoir de cette session et nous reste encore à savoir quand ce puissant pouvoir sera développé.

Le 5 décembre dernier un télégramme fut envoyé par votre secrétaire à un des ministres du gouvernement pendant que le cabinet était en session à St. Jean, N. B., demandant si le gouvernement avait reçu le dernier rapport des ingénieurs et si l'on avait pris une décision en rapport avec le pouvoir du Grand Sault. La réponse fut NON. Nous avons appris depuis ce temps que les ingénieurs experts qui sont à travailler et à étudier le développement du Grand Sault n'avaient pas encore fait leur rapport.

Il n'y a aucun doute que cette très importante question reçoit en ce moment toute l'attention qu'elle mérite, et bien que le développement du pouvoir du Grand Sault puisse paraître à quelques-uns comme un rêve de l'avenir, le travail qui a été fait par notre chambre de commerce et toutes les parties intéressées ne devrait pas être perdu. Il est à espérer que le peuple de cette province ne perdra pas cette question de vue tant que les gigantesques pouvoirs du Grand Sault ne sera pas en opération en distribuant l'énergie électrique à travers la province, contribuant ainsi largement et d'une manière matérielle à son avancement et à son développement industriel.

(A suivre en deuxième page)

## SUPERBE BILAN DU CANADIEN NATIONAL

Un communiqué officiel de sir Henry Thornton, président du Chemin de fer national du Canada annonce que les revenus nets de ce réseau au cours de l'année 1923 se sont élevés à \$20,127,447 ce qui représente une augmentation sur 1922 de \$17,646,935. Le communiqué se lit ainsi: Revenus bruts 1923 \$254,662,447 1922 233,656,888 Augmentation \$ 21,005,559 Dépenses 1923 \$234,535,000 1922 231,176,376 Augmentation \$ 3,358,624 Revenus nets 1923 \$ 20,127,447 1922 2,480,512 Augmentation \$ 17,646,935 Les chiffres pour 1923 sont supérieurs à quelques légères modifications car quelques uns des items entrés aux revenus et aux dépenses sont prévisions, mais la résolution n'affectera pas beaucoup le présent bilan.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes et des informations détaillées sur toutes les questions intéressantes se rapportant au Chemin de fer national du Canada seront publiées dans le rapport officiel qui est en voie de préparation; mais l'administration désire faire connaître sans retard au peuple canadien le résultat général de ses opérations.

Il est impossible de discuter en détail maintenant les affaires de la compagnie, mais les directeurs et le président se croient justifiés de profiter de cette occasion pour exprimer l'espoir que les services rendus en 1924 méritent le même support généreux que celui accordé en 1923 par le public. Le bureau de direction s'efforce particulièrement de rendre hommage à l'excellent service donné par les chefs de services et les employés, service qui a beaucoup contribué à amener ces excellents résultats.

"Un des plus précieux éléments de notre richesse nationale, c'est la langue française." Louis Frechette.

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé \$5,000,000.00  
Capital payé \$3,000,000.00  
Fonds de Réserve et Profits Accumulés \$1,525,000.00

122 Succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard.

10.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c. d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.  
F.-H. BOURGOIN, gérant local.

## BEAU GESTE

On apprend avec plaisir que l'administration du Théâtre Casino a retourné samedi dernier, le film "Détermination", qui devait être représenté à Edmundston.

En repassant ce film samedi soir, le gérant du Casino, M. G. Laporte constata que la mise en scène de cette représentation était immobile et par conséquent pas de nature à être présentée au public d'Edmundston. Nous félicitons M. Laporte pour ce beau geste, et nous espérons qu'il continuera de censurer chaque film avant de l'offrir au public. Nous savons aussi que par le passé l'administration de ce théâtre s'est toujours efforcée de nous donner les vues les meilleures et les plus saines, et nous espérons que le public saura apprécier leurs efforts.

## L'Hon. P.-J. Véniot et Les Chemins de Fer

REDUCTION REQUISE

Saint Jean, N. B., 17.— Au nom du peuple du Nouveau-Brunswick le Premier Ministre de cette province a adressé un appel à l'honorable M. King, premier ministre du Canada, lui demandant d'ouvrir une enquête sur la question des taux de fret afin de pouvoir obtenir, s'il est possible, un abaissement immédiat dans l'intérêt des Provinces Maritimes.

La dépêche du premier Véniot au chef du gouvernement fédéral est conçue en ces termes: "Au nom du peuple du Nouveau Brunswick nous vous demandons respectueusement d'ouvrir une enquête sérieuse sur la question du tarif des transports dans le but d'obtenir, s'il est possible, une réduction immédiate qui favoriserait les intérêts des Provinces Maritimes."

## BRILLANTE VICTOIRE POUR LES DOLLARD

La joute de Hockey de dimanche dernier entre le Dollard et le National s'est terminée par un score de 3 à 1 en faveur du Dollard. Pendant les trois périodes les Dollard ont montré beaucoup de science dans leur jeu. Malgré les absences de deux de leurs meilleurs joueurs, ils ont su montrer aux "Nationaux" de quel bois se chauffe le Dollard, et qu'ils n'ont aucune crainte pour le championnat. Cependant ces derniers n'ont pas risqué de jouer une partie de la ligne, vu que, comme nous l'avons dit plus haut, il leur manquait deux de leurs meilleurs joueurs, E. Sarlabous et G. Gagnon, et donc cette victoire ne compte pas pour la coupe. Si les Dollard continuent de jouer avec ensemble comme ils l'ont fait dimanche dernier, avec leur équipe comitée sur la glace, la victoire leur est assurée. Il ne faut cependant pas vivre sur les lauriers de cette victoire, car le National va chercher à se venger, naturellement, et la lutte pour la prochaine partie va probablement être très chaude. Il pourrait bien se faire que des coups de poings, comme il arrive quelquefois de la part d'un joueur des National, soit assésés sur la tête de quel joueur des Dollard. Mais la coupe Michaud compensera largement pour ces "petits" contretemps.



CHARLES EDWARD DAVIES

Autrefois assistant du gérant-général des Canadian National Telegraphs qui a été nommé gérant-général intérimaire à la suite de la mort subite de M. George C. Jones, gérant-général, le 31 décembre 1922. M. Davies débuta comme ingénieur à Riverview, Nouveau Brunswick, à l'emploi de la Western Union Company. Le 1er Janvier 1920 il fut nommé chef technicien de la Grand-Nova Western Telegraph Company à Ottawa. En 1920 il fut nommé gérant du bureau d'Ottawa et deux ans plus tard il ajouta à ses fonctions celle de préposé au matériel électrique. Le 1er Janvier 1923 M. Davies fut nommé assistant-gérant-général des Canadian National Telegraphs, mais sa charge fut accrue de 1923 à 1924 et du service ferroviaire. M. Davies étant mort subitement il ne restait plus cette dernière position qu'à son successeur, M. J. G. Bouché, qui fut nommé gérant-général intérimaire. M. Davies est membre de l'American Institute of Electrical Engineers, membre du comité de direction de l'Association Railway Association et membre actif de l'Association of Professional Engineers, d'Ottawa.